

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 10 mai 2021, à 19 h 30, à la salle de la maison des jeunes (4, rue Principale Ouest) à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Présentiel
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Présentiel
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Présentielle
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Présentiel
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Présentielle
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Présentiel

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétairetrésorière Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

## 2021-05-100 1.1\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

## 1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- 1.4. Tableau des autorisations de dépenses du mois d'avril 2021
- 1.5. Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois d'avril 2021
- 1.6. Adoption-Règlement 2021-527 encadrant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 1.7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 180 00 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2021
- 1.8. Résolution d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal
- 1.9. Avis de motion encadrant le règlement sur la gestion contractuelle
- 1.10. Embauche d'une secrétaire-réceptionniste
- 1.11. Nomination du directeur du Service des incendies
- 1.12. Embauche d'une directrice générale adjointe temporaire
- 1.13. Nomination du président des élections municipales pour les prochaines élections générales du 7 novembre 2021
- 1.14. Retourner le surplus affecté à l'allocation du maire au surplus libre
- 1.15. Affecter le remboursement de la Régie des Alcools, des Courses et des jeux (RACJ) suite à la diminution du coût de la licence
- 1.16. Démission d'un journalier-chauffeur
- 1.17. Lettre d'appui pour la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR)



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

- 1.18. Lettre d'appui pour l'abattoir de Ferme-Neuve
- 1.19. Utilisation du vote par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021
- 1.20. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

#### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Embauche Pompier volontaire
- 2.2. Embauche Pompière volontaire
- 2.3. Embauche Pompier volontaire
- 2.4. Démission Pompier volontaire
- 2.5. Démission Pompier volontaire
- 2.6. Démission Pompier volontaire
- 2.7. Acquisition d'un logiciel et des modules et licences pour favoriser la gestion des documents du Service incendie

#### 3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

3.1. Travaux planifiés d'entretien des chemins en régies pour l'année 2021

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

## 4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Projet d'entente de gestion des débarcadères et du camping des Méandres
- 4.2. Mise de fonds pour un projet dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
- 4.3. Principe de gratuité aux citoyens pour les matériaux secs triés non recyclables à la RIDR

# 5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Adoption Règlement 2021-528 encadrant les demandes de dérogations mineures
- 5.2. Dérogation mineure pour le matricule 0254 70 8540

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

# 2021-05-101 1.2\_ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

**CONSIDÉRANT** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal tenues à huis clos et par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-102 1.3\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-103 1.4\_TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 360.00 \$ :

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
<u>ADMINISTRATION</u>		_
1 Bureautech contrat entretien imprimante comptabilité	360,00\$	02-130-527
SÉCURITÉ PUBLIQUE		_
TRANSPORT ROUTIER		_
HYGIÈNE DU MILIEU		
URBANISME		
LOISIRS ET CULTURE		
Total	360,00 \$	ı

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

#### 2021-05-104

# 1.5\_APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2021,

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements suivants par Accès D et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois d'avril est de 54 728,21 \$;
- Le registre des paiements par Accès D de L2100033 à L2100040 pour un total de 27 072,90 \$;
- Le registre des paiements par chèques de C210056 à C210075, pour un total de 9 218,67 \$;
- Le montant des paiements directs de P2100110 à P2100141, et V0210004 pour un total de 49 700,77 \$

Il est, de plus, résolu d'approuver les rapports des dépenses du mois d'avril, tels que présentés. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-105

# 1.6\_ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-527 ENCADRANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

**ATTENDU** que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-527 encadrant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, soit adopté tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-106

## 1.7\_RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 180 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MAI 2021

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de L'Ascension souhaite emprunter par billets pour un montant total de 180 100 \$ qui sera réalisé le 17 mai 2021, et qui sera réparti comme suit :



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$	
2018-505	180 100 \$	

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE,** conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-505, la Municipalité de L'Ascension souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 mai 2021;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année de paiement	Capital	
2022.	16 300 \$	
2023.	16 700 \$	
2024.	17 100 \$	
2025.	17 400 \$	
2026.	17 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	94 800 \$	(à renouveler)

**QU'**en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-505 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRE

## 2021-05-107 1.9\_ AVIS DE MOTION -ENCADRANT LA GESTION CONTRACTUELLE

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Serge Sirard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un ajout au Règlement sur la gestion contractuelle.

Un projet du Règlement est présenté séance tenante.



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

## DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture du règlement sur la gestion contractuelle a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-108 1.10\_ EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

**ATTENDU QUE** le poste de secrétaire-réceptionniste était vacant depuis le départ de Madame Nathalie Lalumière ;

**ATTENDU QUE** Madame Karine Sigouin a réalisé avec succès le processus d'embauche ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension embauche, à titre de secrétaire-réceptionniste permanente, Madame Karine Sigouin, aux conditions stipulées dans la convention collective.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-109 1.11\_NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

**ATTENDU QUE** le poste de directeur incendie était libre suite à la démission impromptue de Monsieur Yann Bouchard;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des élus ont demandé de rencontrer Monsieur David Lavigne, pompier volontaire à la municipalité pour une entrevue de sélection qui a eu lieu le 20 avril dernier, afin d'évaluer ses connaissances et ses compétences pour occuper ce poste;

**ATTENDU QUE** Monsieur David Lavigne a démontré les connaissances, les compétences requises et de l'intérêt pour occuper ce poste stratégique à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le contrat de travail du directeur du Service sera adopté à la prochaine assemblée du conseil

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension embauche, à titre de directeur du Service des incendies, Monsieur David Lavigne.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-110 1.12\_ EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE TEMPORAIRE

**ATTENDU QUE** le poste de directrice générale adjointe était libre temporairement depuis le départ en congé de maladie de Madame Annie Meilleur ;



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un poste stratégique pour lequel un(e) remplaçant(e) est requis dans les plus brefs délais ;

**ATTENDU QUE** Madame Mylène Grenier possède plusieurs années d'expérience dans le milieu municipal et qu'elle est disponible pour remplacer Madame Meilleur ;

**ATTENDU** le lien de famille avec le maire, ce dernier s'est retiré de toutes les discussions sur ce sujet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension embauche, à titre de directrice générale adjointe temporaire, Madame Mylène Grenier. Que son contrat de travail soit présenté au comité de relation de travail et qu'il soit signé par la pro-maire Mme Danièle Tremblay et la directrice générale Jacynthe Toupin

Le maire s'est retiré de la salle pour les discussions de 19h57 à 20h10

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES

#### 2021-05-111

## 1.13\_NOMINATION DU PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021

**ATTENDU QUE** le 20 avril 2021, lors d'une rencontre où tous les membres du conseil étaient présents, il a été invoqué par Jacques Allard et approuvé par tous les membres que la directrice générale n'agisse pas à titre de présidente d'élection, en vue des élections générales en novembre 2021, compte tenu de sa charge de travail due aux départs impromptus de plusieurs employés municipaux, incluant ceux à la direction ;

**ATTENDU QUE** le conseil appuie cette demande qui sera formulée à la Commission municipale du Québec afin qu'un autre président d'élection soit nommé selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, et ce pour l'ensemble des tâches du président des élections ;

**ATTENDU QU**'il sera proposé à la Commission municipale du Québec que Monsieur Jean-Raymond Dufresne soit nommé au poste de président d'élections municipales générales à venir en novembre 2021. Monsieur Dufresne ayant déjà occupé le poste de DG par intérim à la municipalité ;

**ATTENDU QU'**il sera de la responsabilité du président de faire l'assermentation des élus sans oppositions, si c'est le cas ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil prend acte de la demande de la directrice générale, Jacynthe Toupin d'être dégagée de la responsabilité entière de la fonction de présidente d'élection dans le cadre des élections municipales générales à venir en novembre 2021.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

#### 2021-05-112

# 1.14\_RETOURNER LE SURPLUS AFFECTÉ À L'ALLOCATION DU MAIRE AU SURPLUS LIBRE

**CONSIDÉRANT QUE** le compte 59-131-10 Excédent de fonctionnement allocation du maire a un solde de 635.52 \$;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus d'allocation de départ pour le maire sortant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de retourner le surplus affecté de 653.52 \$ au surplus libre de la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-113

## 1.15\_AFFECTÉ LE REMBOURSEMENT DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) SUITE À LA DIMINUTION DU COÛT DE LA LICENCE

**CONSIDÉRANT QU**'il y a eu l'émission d'une licence de tirage par la RACJ pour le tirage du VTT lors de la planification de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a eu un remboursement de 526.00 \$ de la RACJ pour diminution du tarif du coût de la licence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité de déposer ce montant de 526.00 \$ pour la banque alimentaire de la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-114

## 1.16\_DEMISSION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu la lettre de démission de Stéphane Cyr en date du 12 avril 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Cyr à titre de journalier-chauffeur à la municipalité

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-115

# 1.17\_ LETTRE D'APPUI POUR LA SUBVENTION FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a de l'intérêt pour supporter L'Association des Auteurs des Laurentides qui favorise la lecture et l'écriture dans le projet Caravane littéraire. Cette subvention va permettre entre autres de parcourir les MRC des Laurentides et plus particulièrement les villages éloignés avec l'activité de la librairie Lu & Relu qui récupère des livres



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

usagés pour les revendre à petits prix ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de soutenir cette association par une lettre d'appui afin que cette dernière puisse bénéficier d'une subvention pour le FRR dans le but de promouvoir la littérature.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-116

## 1.18\_LETTRE D'APPUI POUR L'ABATTOIR DE FERME-NEUVE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a de l'intérêt pour supporter le projet de relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve porté par la Coopérative de Solidarité des Éleveurs des Hautes-Laurentides et appuyé par le syndicat local UPA de la Lièvre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolut à l'unanimité de soutenir ce projet de relance de l'Abattoir de Ferme-Neuve par une lettre d'appui afin d'avoir le soutien des milieux agricoles et municipaux et l'apport financier des programmes régionaux tels que le Fonds Région et Ruralité, ces conditions étant essentielles pour compléter le montage financier de l'ensemble du projet qui s'élève à près de 1 M \$

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-117

# 1.19\_UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les* élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée:

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les* élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

#### 2021-05-118

1.20\_UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**DE** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-119 2.1\_EMBAUCHE - POMPIER VOLONTAIRE

**ATTENDU QU**'une rencontre entre les élus municipaux et les pompiers volontaires de la municipalité a été organisée le 17 avril dernier.

**ATTENDU QUE** suite à cette rencontre, Monsieur Benoît Rondeau a demandé de réintégrer l'équipe des pompiers volontaires.



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter la réintégration de Monsieur Benoît Rondeau à titre de pompier volontaire pour la municipalité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-120 2.2\_EMBAUCHE – POMPIÈRE VOLONTAIRE

il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche de Madame Geneviève Poirier-Beauchamp comme pompière volontaire pour la municipalité, sur recommandation du directeur des incendies.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES

## 2021-05-121 2.3\_EMBAUCHE - POMPIER VOLONTAIRE

il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'embauche de Monsieur Marc-André Filion comme pompier volontaire pour la municipalité, sur recommandation du directeur des incendies.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-122 2.4\_DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Pierre Raymond à titre de pompier volontaire, et ce en date du 15 avril 2021.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-123 2.5\_DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Réal Michaudville à titre de pompier volontaire, et ce en date du 11 avril 2021.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-124 2.6\_DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Sylvain Messier à titre de pompier volontaire, et ce en date du 8 avril 2021.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

#### 2021-05-125

# 2.7\_ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET DES MODULES ET LICENCES POUR LA GESTION DES DOCUMENTS DU SERVICE DES INCENDIES

**ATTENDU QUE** la firme PG solution a fait une démonstration de l'utilisation du logiciel Première Ligne et des différents modules au comité sécurité incendie, le 3 mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** ce logiciel permettra de gérer les informations et les données du Service de façon plus efficace, pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition du logiciel Première ligne, les licences d'utilisations, les modules et les services professionnels pour implanter ce système est de 7 990.00 \$;

**ATTENDU QUE** s'ajoute à cette dépense, le programme CESA qui est obligatoire pour maintenir à jour les licences et assurer le support de cellesci. Ce programme est récurrent annuellement et son montant est assujetti à une augmentation statutaire. Pour l'année en cours, le montant à débourser sera au prorata des mois restants de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense maximale de 8 870 \$ plus les taxes pour l'achat de ce logiciel, les licences, les modules, ainsi que les services professionnels et la maintenance et d'autoriser le directeur du Service incendie à signer ce contrat.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-126

## 3.1\_TRAVAUX PLANIFIÉS D'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QUE** la liste des travaux planifiés d'entretien des chemins pour l'année 2021 a été déposée au comité de chemins, le 4 mai 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des travaux planifiés prévus dans les chemins pour l'année 2021.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-127

# 4.1\_PROJET D'ENTENTE DE GESTION DES DÉBARCADÈRES ET DU CAMPING DES MÉANDRES

**ATTENDU** l'intérêt de la Municipalité de donner la gérance des stationnements des descentes à canot de la rivière Rouge ainsi que du camping rustique des Méandres;

ATTENDU l'intérêt de l'organisme Plein Air Haute Rouge d'en faire la gestion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Allard et unanimement décidé d'accepter l'entente de gestion intitulée « ENTENTE DE GESTION- DES DEUX DÉBARCADÈRES À LA RIVIÈRE ET DES STATIONNEMENTS AISNI QUE DU TERRAIN DE CAMPING RUSTIQUE DES MÉANDRES » avec Plein Air Haute



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

Rouge et d'autoriser Monsieur Luc St-Denis, maire et Madame Jacynthe Toupin, directrice générale, de signer ladite entente.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-128

## 4.2\_MISE DE FONDS POUR UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a élaboré un projet d'optimisation des écocentres dans la Vallée de la Rouge (ci-après le «PROJET»);

**CONSIDÉRANT QUE** le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par la RIDR (ci-après le «PROGRAMME»);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Ascension désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité de L'Ascension à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de trente-neuf mille dollars (39 000 \$) (ci-après l'«INVESTISSEMENT») puisé à même ses liquidités internes ;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de faire valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, de concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

#### 2021-05-129

## 4.3\_PRINCIPE DE GRATUITÉ AUX CITOYENS POUR LES MATÉRIAUX SECS TRIÉS NON-RECYCLABLES À LA RIDR

**ATTENDU** la demande de la RIDR à la Municipalité de donner la gratuité aux résidents de L'Ascension pour l'utilisation de l'écocentre de la RIDR pour les matières vouées à l'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité considère qu'il est plus écologique d'utiliser les services de son écocentre local pour disposer des matières résiduelles due à la mise en commun du transport par conteneur de celles-ci;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité considère que les journées d'ouverture de l'écocentre local offre aux citoyens une bonne accessibilité et la meilleure alternative pour se départir de ces matières résiduelles;



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité de décider de conserver une tarification à ces citoyens, à la RIDR, pour l'utilisation de l'écocentre de celle-ci pour les matières résiduelles vouées à l'enfouissement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## 2021-05-130 5.1\_ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-528 ENCADRANT LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2021 :

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée ;

**ATTENDU** que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-528 encadrant les dérogations mineures, soit adopté tel que présenté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

# 2021-05-131 5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 0254 70 8540

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'agrandissement du bâtiment principal dérogatoire protégé par droits acquis à 12,70 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Sumas, l'agrandissement suivra l'alignement du bâtiment existant et ainsi augmentera l'empiétement de 0,68 mètre portant le droit acquis à 12,02 mètres de la ligne des hautes eaux ce qui contrevient à l'article 17.8 c) du règlement 2000-348 relatif au zonage qui stipule ceci : « l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur à l'exception des normes concernant les marges de recul avant, latérales et arrière qui peuvent suivre l'alignement existant à condition que l'agrandissement ne crée pas d'empiétement supérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal empiète légèrement sur la propriété voisine, qu'il est possible lors de la construction des fondations de repositionner celui-ci de façon à régulariser l'empiétement chez le voisin et



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 MAI 2021

du même coup de ne pas augmenter le droit acquis dans la marge par rapport au lac ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité de ne pas accorder la demande de dérogation mineure sur l'augmentation de l'empiétement du bâtiment principal dans la marge de recul par rapport au lac.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## **DIVERS**

Aucun point

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## 2021-05-132 6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par la conseillère Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

## CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin Directrice générale et secrét	aire-trésorière
Luc St-Denis, maire	Jacynthe Toupin DG
•	s, atteste que la signature du présent procès- e par moi de toutes les résolutions qu'il contient u Code municipal
Luc St-Denis, maire	